

DÉPARTEMENT
DE SEINE-ET-MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

69 rue de Paris 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS

Décision n° 002023_099

Arrondissement de TORCY

Objet : Contrat de services Berger Levrault BLES BL Connect NCL012178 i-Parapheur

Le Maire de la Ville de Gretz-Armainvilliers,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération n° 78.2017 en date du 5 décembre 2017 portant autorisation de recours à la télétransmission pour les actes soumis au contrôle de légalité,

Vu la délibération n° 02020_06 portant délégation du conseil municipal au maire en date du 17 juin 2020 en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant Le contrat de services BLES BL Connect numéro NCL012178 émis par la société BERGER LEVRAULT concernant la plateforme i-Parapheur.

Considérant qu'il relève de la compétence de Monsieur le Maire de procéder à la signature de ce contrat.

Décide :

Article 1 : D'accepter et de signer le contrat émis par la société Berger Levrault.

Article 2 : Le montant de ce contrat s'élève à 313,76 euros hors taxe annuels (trois cent treize euros et soixante-seize centimes hors taxe annuels).

Article 3 : Le présent contrat est signé pour une durée de 36 mois, du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026 sans renouvellement par tacite reconduction.

Article 4 : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte.

Article 5 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de Gretz-Armainvilliers.

Envoyé en préfecture le 09/01/2024

Reçu en préfecture le 09/01/2024

Publié le 10/01/2024

ID : 077-217702158-20231229-002023_099-AU

221

Berger
Levrault

Article 6 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée numériquement et transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne
- Monsieur le Comptable assignataire
- La société Berger Levrault

Fait à Gretz-Armainvilliers, le 29 décembre 2023

Le Maire,

Jean-Paul GARCIA ROBIN

